

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE JOUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de S&L

Compte rendu de la séance du conseil de communauté du lundi 20 juin 2011 à 20 heures 30

Présents :

BALLORE : DUMONTET Paul - JUSSEAU Paul

BEAUBERY : AUPOIL Gérard - DUCHET Gérard

CHIDDES : MASSE Guy - RENAUD Maurice

MORNAY : LAROCHE Christian - LEBEAU Michel

ST BONNET DE JOUX : LECOQ Jacques - CORNELOUP Josiane - BOUILLOT Jean-Yves

SUIN : PIRET Jean - MAROT Jean-Louis

VÉROSVRES : BIDAUT Pierre - MARTIN Eric

Excusé :

Secrétaire de mairie : Christine BALLANDRAS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu du conseil communautaire du 20 avril 2011 a été adopté à l'unanimité.

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le président fait part d'un projet de délibération rédigé en concertation avec les deux vice-présidents. Le conseil communautaire a examiné attentivement le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par monsieur le Préfet de Saône et Loire. Ce projet présente un intérêt certain notamment quant au bassin de vie et à la continuité du Pays Charolais-Brionnais. Le conseil demande que l'année 2012 soit une année de réflexion et de concertation par l'organisation de réunions entre les communes concernées, l'année 2013 une année de mise en place, la fusion pouvant devenir effective au 1^{er} janvier 2014 après accord des collectivités. Le conseil communautaire du Val de Joux envisage le processus comme une redéfinition d'une nouvelle communauté de communes élargie et non comme une « fusion-absorption ».

Le vice-président, Monsieur Piret, fait part d'un article de presse du compte rendu de la communauté de communes du canton de Charolles dans lequel il reproche un autoritarisme et un dirigisme à son président, celui-ci a été déplaisant, au mieux maladroit. L'ensemble du conseil communautaire approuve l'analyse de Monsieur Piret et après en avoir débattu décide de reporter la délibération à la prochaine réunion du conseil le 15 juillet. Entre temps une rencontre est proposée par le président de la communauté de communes du canton de Charolles le 7 juillet, invitant les maires des communes concernées.

Monsieur Dumontet, maire de Ballore, propose une réunion avec les délégués de la communauté de communes du nord charolais le 1^{er} juillet. Monsieur Lecoq conclut par « plus de concertations, pas de politique mais le bien être des administrés ».

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Suite à la réunion de la commission "révision des statuts" réunie le 18/06/2011, le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de redéfinir l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes du Val de Joux. Cette réunion a permis l'étude sur la faisabilité d'un transfert de compétences à l'intercommunalité d'une partie de la voirie. Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la modification des statuts concernant le transfert de compétences à l'intercommunalité de la voirie d'intérêt communautaire et l'adjonction de « action sociale d'intérêt communautaire ».

TARIF DE L'INSCRIPTION DES COURS DE FORMATION INFORMATIQUE

La Communauté de Communes du Val de Joux met en place à partir de septembre des formations informatiques ouvertes aux personnes résidentes sur le territoire de la Communauté de Communes. Un droit d'inscription permettra de choisir entre cinq thèmes de trois séances d'une heure et à un thème de six séances d'une heure. Les administrés pourront cumuler les thèmes. Suite à la proposition faite par la société ITD, le conseil communautaire fixe, à l'unanimité, le montant à 15 € pour dispenser un des cinq thèmes de trois heures de cours de formation informatique et 30 € pour dispenser le thème de six heures de cours de formation informatique.

INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accorde l'indemnité de conseil au taux maximum de 100% pour l'année 2011 au receveur communautaire de la Trésorerie de Charolles.

REGLEMENT DE LA DECHETTERIE

La communauté de communes du Val de Joux a signé la charte régionale pour l'amélioration de l'accueil en déchetterie, des déchets des entreprises artisanales et des professionnels du bâtiment de Bourgogne. Le Conseil Régional, dans un courrier du 30 mai 2011, confirme l'accord des partenaires concernant d'adhésion à la Charte. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer le règlement de la déchetterie et fixe l'accès à la déchetterie à hauteur de 150 € annuel pour les professionnels, les artisans, les commerçants, les micros entreprises et les autos entrepreneurs à partir du 1er janvier 2012.

AFFAIRES DIVERSES

- La commission TAD se réunira le 4 juillet pour faire un point sur la fréquentation du service.
- Madame Corneloup expose l'intérêt d'une étude sur un éventuel Point d'Information de Médiation Multi Services sur notre territoire. Une invitation a été adressée à la directrice du PIMMS de Chauffailles pour une présentation à la réunion de la commission du TAD du 4 juillet.
- Madame Corneloup informe que la résidence du Val de Joux « Petite Unité de Vie » de St Bonnet de Joux va prochainement entrer en fonctionnement. Elle comprend une cuisine centrale destinée aux résidents et à la livraison de repas à l'extérieur. A ce titre, il est prévu que la communauté de communes mette en service un véhicule technique intercommunal avec groupe frigorifique destiné à la livraison quotidienne de repas auprès des personnes dépendantes, ainsi qu'auprès des différents établissements publics concernés. Le financement consiste à mettre gratuitement à la disposition des véhicules neufs grâce au sponsoring publicitaire. Les entreprises commerciales et artisanales de notre intercommunalité et de sa région seront contactées prochainement par un conseiller commercial de la Société INFOCOM-France afin de réunir les annonces publicitaires nécessaires à cette opération. Le surcoût sera supporté par l'association « bien vieillir en Val de Joux ».
- Lors d'une réunion de travail le 15 juin, la CAF a transmis des informations sur une possibilité d'évolution des garderies périscolaires en les intégrant dans le contrat enfance jeunesse 2010-2013 par un avenant. Une réunion d'information plus précise est prévue en septembre avec les gestionnaires, la Caf et la MSA pour évaluer la faisabilité de ce projet.

- La société Berger Levrault a présenté son logiciel Magnus nouvelle formule « e.magnus évolution Interco », le coût du logiciel + la formation restent trop élevés pour les communes équipées de Magister. Une négociation est prévue pour une éventuelle mutualisation de commande de logiciel afin de suivre une évolution inévitable (la dématérialisation des pièces comptables).

La séance est levée à 23h.

Extrait certifié conforme

***Le Président,
Jacques LECOQ***